

Commission scolaire des Affluents

États financiers résumés

30 juin 2017

Commission scolaire des Affluents

États financiers résumés

30 juin 2017

Table des matières

Rapport de la direction	2
Rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers résumés	3
État résumé des résultats	4
État résumé de l'excédent accumulé	5
État résumé de la situation financière	6
État résumé de la variation de la dette nette	7
État résumé des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires aux états financiers résumés	9-24
Renseignements complémentaires aux états financiers résumés	25-28



RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Commission scolaire des Affluents portant la signature électronique 7 530 306 085 ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport financier concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information financière, la direction maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction de la Commission scolaire reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires de la Commission scolaire conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Conseil des commissaires surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière.

Les états financiers ont été audités par Labranche Therrien Daoust Lefrançois Inc., auditeurs indépendants nommés par la Commission scolaire, conformément aux Normes canadiennes d'audit. Le rapport des auditeurs indépendants qui accompagne les états financiers expose leurs responsabilités, la nature et l'étendue de leur audit et l'expression de leur opinion.

Centre administratif
80, rue Jean-Baptiste Meilleur
Repentigny (Québec) J6A 6C5
Tél. : 450 492-9400
Télééc. : 450 492-3720

Service des
ressources éducatives
775, rue Saint-Louis
Terrebonne (Québec) J6W 1J7
Tél. : 450 492-9400
Télééc. : 450 492-3733

Service des
ressources matérielles
81, rue de Normandie
Repentigny (Québec) J6A 7B3
Tél. : 450 492-9400
Télééc. : 450 492-3728

www.csaffluents.qc.ca

Isabelle Gélinas
Directrice générale

Anne Turcotte, CPA, CA, MBA
Directrice
Service des ressources financières

Repentigny, Québec
Le 29 septembre 2017

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT SUR LES ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS

Aux membres du Conseil des commissaires de la
Commission scolaire des Affluents

Les états financiers résumés ci-joints, qui comprennent l'état résumé de la situation financière au 30 juin 2017, les états résumés des résultats, de l'excédent accumulé, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes et renseignements complémentaires, sont tirés des états financiers audités de la Commission scolaire des Affluents pour l'exercice terminé le 30 juin 2017. Nous avons exprimé une opinion non modifiée sur ces états financiers dans notre rapport daté du 29 septembre 2017.

Les états financiers résumés ne contiennent pas toutes les informations requises par les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La lecture des états financiers résumés ne saurait par conséquent se substituer à la lecture des états financiers audités de la Commission scolaire des Affluents.

Responsabilité de la direction pour les états financiers résumés

La direction est responsable de la préparation d'un résumé des états financiers audités sur la base des critères définis dans la note 2.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers résumés, sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre conformément à la Norme canadienne d'audit (« NCA ») 810, « Missions visant la délivrance d'un rapport sur des états financiers résumés ».

Opinion

À notre avis, les états financiers résumés tirés des états financiers audités de la Commission scolaire des Affluents pour l'exercice terminé le 30 juin 2017 constituent un résumé fidèle de ces états financiers, sur la base des critères définis dans la note 2.



Boucherville, le 29 septembre 2017

¹ Par Yves Labranche, CPA auditeur, CA

Montréal
417, rue Saint-Pierre
Bureau 608
Montréal H2Y 2M4
t. 514 360-2467

Boucherville
1190, Place Nobel
Bureau 100
Boucherville J4B 5L2
t. 450 449-3930

Trois-Rivières
3450, boul. Gene-H.-Kruger
Bureau 230
Trois-Rivières G9A 4M3
t. 819 378-4656

Laval
2745, rue Michelin
Laval
H7L 5X6
t. 450 688-2211

Commission scolaire des Affluents

4

État résumé des résultats
exercice terminé le 30 juin 2017

	2 0 1 7	2 0 1 6
	\$	\$
Revenus		
Subvention de fonctionnement du MEES (annexe A)	285 515 781	270 811 516
Autres subventions et contributions (annexe B)	1 623 279	1 138 519
Taxe scolaire (annexe C)	83 353 225	79 636 136
Droits de scolarité et frais de scolarisation (annexe D)	1 215 861	1 400 519
Ventes de biens et services (annexe E)	32 431 253	29 585 458
Revenus divers (annexe F)	4 761 075	3 188 052
Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	176 170	1 941 541
	409 076 644	387 701 741
Charges		
Activités d'enseignement et de formation (annexe G)	200 128 499	188 146 560
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation (annexe G)	89 556 802	85 829 480
Services d'appoint (annexe G)	44 169 124	43 113 740
Activités administratives (annexe G)	17 134 859	16 383 120
Activités relatives aux biens meubles et immeubles (annexe G)	43 416 250	44 984 932
Activités connexes (annexe G)	10 102 218	10 391 479
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	4 178 711	1 203 453
	408 686 463	390 052 764
Excédent (déficit) de l'exercice	390 181	(2 351 023)

Commission scolaire des Affluents

5

État résumé de l'excédent accumulé
exercice terminé le 30 juin 2017

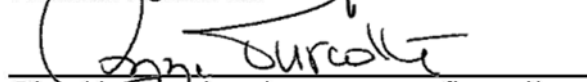
	2 0 1 7	2 0 1 6
	\$	\$
Excédent accumulé au début	26 218 941	28 569 964
Excédent (déficit) de l'exercice	390 181	(2 351 023)
Excédent accumulé à la fin	26 609 122	26 218 941

Commission scolaire des Affluents
 État résumé de la situation financière
 au 30 juin 2017

6

	2 0 1 7	2 0 1 6
	\$	\$
Actifs financiers		
Subvention de fonctionnement à recevoir (note 3)	44 749 950	38 766 601
Subvention à recevoir - Financement (note 4)	47 759 922	46 281 496
Taxe scolaire à recevoir	3 390 647	3 475 890
Débiteurs (note 5)	3 405 464	2 940 723
Stocks destinés à la revente	515 134	507 684
	99 821 117	91 972 394
Passifs		
Découvert bancaire	587 847	16 460
Emprunts temporaires (note 6)	30 224 055	19 466 845
Créditeurs et frais courus à payer (note 7)	49 924 085	52 323 521
Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	3 085 073	2 934 909
Revenus perçus d'avance (note 8)	1 956 518	1 528 402
Provision pour avantages sociaux (note 9)	20 607 117	16 428 407
Dettes à long terme à la charge de la Commission scolaire (note 10)	9 541 723	11 128 266
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (note 11)	296 206 041	282 162 747
Passif au titre des sites contaminés	635 835	605 200
Autres passifs (note 12)	2 364 415	1 030 366
	415 132 709	387 625 123
Dettes nettes	(315 311 592)	(295 652 729)
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 13)	340 012 270	320 238 879
Stocks de fournitures	469 616	452 740
Charges payées d'avance (note 14)	1 438 828	1 180 051
	341 920 714	321 871 670
Excédent accumulé	26 609 122	26 218 941


 Directrice générale


 Directrice, service des ressources financières

Commission scolaire des Affluents

7

État résumé de la variation de la dette nette
exercice terminé le 30 juin 2017

	2 0 1 7	2 0 1 6
	\$	\$
Dette nette au début	(295 652 729)	(274 200 980)
Excédent (déficit) de l'exercice	390 181	(2 351 023)
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(40 302 862)	(39 221 632)
Amortissement des immobilisations corporelles	20 529 472	20 120 946
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	(19 773 390)	(19 100 686)
Variation due aux stocks et aux charges payées d'avance	(275 654)	(40)
Augmentation de la dette nette	(19 658 863)	(21 451 749)
Dette nette à la fin	(315 311 592)	(295 652 729)

Commission scolaire des Affluents

8

État résumé des flux de trésorerie

exercice terminé le 30 juin 2017

	2 0 1 7	2 0 1 6
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent (déficit) de l'exercice	390 181	(2 351 023)
Éléments sans effet sur la trésorerie (note 15)	18 205 874	23 534 600
	18 596 055	21 183 577
Activité d'investissement en immobilisations		
Sorties de fonds pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	(42 372 108)	(32 081 243)
Activités de financement		
Produits provenant de l'émission de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	33 531 000	79 154 000
Remboursement de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	(19 497 000)	(68 455 000)
Produits provenant de l'émission de dettes à la charge de la Commission scolaire	1 275 945	2 133 155
Remboursement de dettes à la charge de la Commission scolaire	(2 862 488)	(3 719 697)
Variation des emprunts temporaires non reliés aux immobilisations corporelles	10 757 209	3 457 209
	23 204 666	12 569 667
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(571 387)	1 672 001
Insuffisance de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au début	(16 460)	(1 688 461)
Insuffisance de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à la fin	(587 847)	(16 460)

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués du découvert bancaire.

1. Statut et nature des activités

La Commission scolaire des Affluents est constituée en vertu du décret 1014-97 du 13 août 1997. Les états financiers résumés ont été élaborés pour satisfaire aux exigences de l'article 287 de la Loi sur l'instruction publique (Chapitre I-13.3). La Commission scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la Loi sur l'instruction publique et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement du Québec.

La Commission scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer dans la mesure prévue par la Loi sur l'instruction publique au développement social, culturel et économique de sa région.

2. États financiers résumés et principales méthodes comptables

Les états financiers résumés sont tirés des états financiers audités complets préparés selon les Normes comptables canadienne pour le secteur public (NCSP) au 30 juin 2017 et pour l'exercice terminé à cette date.

La préparation de ces états financiers résumés exigent de la direction qu'elle détermine les renseignements qui doivent figurer dans les états financiers résumés pour faire en sorte qu'ils concordent, dans tous leurs aspects significatifs, avec les états financiers audités ou qu'ils constituent un résumé fidèle des états financiers audités.

Aux fins de la préparation de ses états financiers résumés, la Commission scolaire utilise prioritairement le Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

Ces états financiers résumés ont été préparés par la direction d'après les critères suivants :

- a) les renseignements contenus dans les états financiers résumés concordent avec les renseignements correspondants contenus dans les états financiers audités complets;
- b) dans tous leurs aspects significatifs, les états financiers résumés contiennent les renseignements qu'il est nécessaire de communiquer pour éviter de fausser ou de dissimuler des points communiqués dans les états financiers audités complets correspondants, y compris les notes complémentaires.

La direction a déterminé que les opérations entre apparentés avec les autres entités du périmètre comptable du gouvernement du Québec, ne fournissent pas de renseignements supplémentaires utiles et, par conséquent, ne les a pas présentées distinctement dans les états financiers résumés.

2. États financiers résumés et principales méthodes comptables (suite)**Estimations comptables**

La préparation des états financiers résumés de la Commission scolaire par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers résumés ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de l'exercice visé par les états financiers résumés. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations, les frais courus à payer, la provision pour avantages sociaux futurs, la provision pour régime rétrospectif de la CNESST, la provision pour créances douteuses et le passif au titre des sites contaminés. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Actifs financiers*Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de l'exercice de cette provision est constatée aux résultats du poste « Activités connexes ».

Stocks destinés à la revente

Les stocks destinés à la revente sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

Fonds d'amortissement afférent aux dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention

Le Fonds d'amortissement afférent aux dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention est comptabilisé au montant versé pour l'exercice par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour atteindre le montant de capital à payer à l'échéance.

2. États financiers résumés et principales méthodes comptables (suite)**Passifs***Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles*

Les contributions reçues relativement aux acquisitions d'immobilisations corporelles amortissables sont reportées et virées aux résultats selon la même méthode et les mêmes durées que celles utilisées pour l'amortissement des immobilisations corporelles auxquelles elles se rapportent.

Revenus perçus d'avance

Les sommes reçues concernant des revenus qui seront gagnés dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées à titre de revenus perçus d'avance au passif.

Des revenus peuvent être comptabilisés à ce titre s'ils sont assortis des trois stipulations suivantes :

- Une clause de finalité qui ne laisse à la Commission scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant à l'utilisation des ressources transférées;
- Une clause temporelle future qui ne laisse à la Commission scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant à l'exercice ou aux exercices dans lesquels les sommes reçues doivent être utilisées ou consommées;
- Des clauses de reddition de comptes qui exigent une surveillance continue de l'exécution et qui imposent des conséquences en cas de non-respect des conditions du transfert telles que le remboursement des ressources transférées.

Les revenus de subvention versés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, conformément aux dispositions des règles budgétaires, ne sont pas reportés à l'exception des allocations suivantes :

- Perfectionnement (visant à rencontrer les dispositions des conventions collectives);
- Virage numérique dans le réseau scolaire;
- Mesure d'optimisation;
- Activités culturelles – Soutien aux ateliers culturels à l'école;
- Activités culturelles – Soutien aux comités culturels des commissions scolaires;
- Intervenir davantage auprès des clientèles les plus vulnérables tout au long de leur parcours de formation;
- Allocation pour le maintien et le rehaussement des compétences des travailleurs 2016-2017;
- Projet d'apprentissage accru en milieu de travail;
- Matériel didactique pour le cours d'éducation financière pour la 5e année du secondaire;
- Matériel didactique pour le cours en mathématique de 5e secondaire.

2. États financiers résumés et principales méthodes comptables (suite)**Passifs (suite)***Régimes de retraite*

Les membres du personnel de la Commission scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes inter-employeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de l'exercice de la Commission scolaire envers ces régimes gouvernementaux de même que les prestations sont assumées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées aux états financiers.

Provision pour avantages sociaux

Les obligations à court terme découlant des autres congés de maladie, des vacances, des heures supplémentaires accumulées, de l'assurance-traitement et des autres congés sociaux (maternité, paternité) ainsi que les obligations à long terme découlant des congés de maladie monnayables du personnel enseignant gagnés par les employés de la Commission scolaire sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de l'exercice de la provision est constatée aux résultats.

Dettes à long terme

Les dettes à long terme sont comptabilisées au montant encaissé au moment de l'émission, ajusté de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde non amorti est inclus dans le solde des dettes à long terme.

Passif au titre des sites contaminés

Les obligations découlant de la réhabilitation de sites contaminés sont comptabilisées lorsqu'il est probable que la Commission scolaire en assumera la responsabilité dans la mesure où la contamination dépasse la norme environnementale et que le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des sites contaminés. La Commission scolaire a utilisé différentes méthodes pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion, dont des études de caractérisation ou des analyses comparatives. Pour chaque site contaminé, le coût estimé a été majoré pour tenir compte du degré de précision associé à la méthode employée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

2. États financiers résumés et principales méthodes comptables (suite)**Instruments financiers**

Selon la norme comptable canadienne pour le secteur public SP-3450 Instruments financiers, les instruments financiers dérivés et les placements de portefeuille composés d'instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif doivent être évalués à leur juste valeur. La variation de l'exercice des justes valeurs de ces instruments financiers engendre des gains et pertes non réalisés qui doivent être présentés à l'état des gains et des pertes de réévaluation, jusqu'à leur décomptabilisation par extinction ou par revente.

En vertu de la Loi sur l'instruction publique, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur détermine le format du rapport financier applicable aux commissions scolaires. Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2017, le Ministère a convenu de ne pas inclure cet état financier puisqu'il estime peu ou non probable qu'une commission scolaire détienne des instruments financiers devant être évalués à juste valeur considérant les limitations imposées par la Loi sur l'instruction publique en ce sens.

La Commission scolaire ne détient pas au 30 juin 2017 et n'a pas détenu au cours de l'exercice d'instruments financiers devant être évalués à la juste valeur et par conséquent, il n'y a pas de gain ou de perte de réévaluation.

Actifs non financiers*Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de service.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile suivantes :

Aménagements de terrains	10 et 20 ans
Bâtiments	35 à 50 ans
Améliorations locatives (selon la durée du bail)	3 à 10 ans
Améliorations et transformations majeures	25, 30 et 40 ans
Matériel et équipement	3 à 15 ans
Équipement spécialisé relié à l'éducation	10 et 20 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Manuels scolaires – achats initiaux	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Développement informatique	5 ans

2. États financiers résumés et principales méthodes comptables (suite)**Actifs non financiers (suite)***Immobilisations corporelles (suite)*

Les immobilisations corporelles en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art et les trésors historiques sont constitués principalement de peintures, de sculptures, de dessins et d'installations et leur coût est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel ils sont acquis.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition avec en contrepartie au passif des contributions reportées, à l'exception des terrains où la contrepartie est constatée dans les revenus de l'exercice d'acquisition. Les contributions reportées sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées.

Les sommes reçues d'organismes sont comptabilisées au passif à titre de contributions reportées et virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées. Toutefois, les contributions reçues pour l'achat de terrains sont constatées aux revenus dans l'exercice d'acquisition.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Commission scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle doit être réduit pour refléter sa baisse de valeur et la dépréciation doit être constatée aux résultats du poste « Activités relatives aux biens meubles et immeubles ». Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours du ou des prochains exercices. Ces stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont la Commission scolaire bénéficiera au cours du ou des prochains exercices. Ces frais seront imputés aux charges au moment où la Commission scolaire bénéficiera des services acquis.

2. États financiers résumés et principales méthodes comptables (suite)**Revenus***Subventions et contributions reportées*

Les subventions du MEEES sont constatées dans l'exercice où la Commission scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires de cet exercice. À moins d'indications contraires, les revenus de subvention versés par le MEEES, conformément aux dispositions des règles budgétaires, ne sont pas reportés.

Taxe scolaire

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés dans la période couverte par le rôle de perception. Les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur. La période couverte par les factures annuelles de taxe scolaire est du 1er juillet au 30 juin. La taxe scolaire est imposée sur la valeur ajustée. La valeur ajustée est déterminée par l'application, sur trois ans, de la variation entre la valeur uniformisée effective au 31 décembre de la dernière année du rôle précédent et celle figurant au nouveau rôle qui prend effet au 1er janvier. Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans l'exercice au cours duquel les sommes sont encaissées.

Ventes de biens et services et revenus divers

Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

Charges

Les charges comprennent le coût des biens consommés et des services obtenus au cours de l'exercice, qu'un paiement ait été fait ou non, ou que des factures aient été reçues ou non, et l'amortissement du coût des immobilisations pour l'exercice.

3. Subvention de fonctionnement à recevoir

	2 0 1 7	2 0 1 6
	\$	\$
Subvention de fonctionnement - Jeunes, adultes, FP et péréquation	30 566 648	25 318 999
Subvention - Service de la dette	1 587 716	1 333 310
Subvention pour le transport scolaire	(448 769)	(713 186)
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (FDMT)	238 811	255 703
Comptes à recevoir - Remboursement des dépenses liées aux sites contaminés	201 694	32 603
Autres subventions	64 678	
Subvention - financement (Avantages sociaux)	12 539 172	12 539 172
	44 749 950	38 766 601

4. Subvention à recevoir - Financement

	2 0 1 7	2 0 1 6
	\$	\$
Financement - Immobilisations mises en service avant le 1er juillet 2008	(7 776 992)	(1 023 234)
Financement - Immobilisations mises en service après le 30 juin 2008	54 901 079	46 699 530
Financement - Passif au titre des sites contaminés	635 835	605 200
	47 759 922	46 281 496

5. Débiteurs

	2 0 1 7	2 0 1 6
	\$	\$
Comptes à recevoir des usagers - Droits de scolarité		1 717
Autres comptes à recevoir des usagers	659 108	669 834
Congés sabbatiques	148 278	124 156
Avances à des employés de la Commission scolaire	29 384	1 379
Taxes à la consommation à recevoir	1 529 248	1 186 335
Transfert du gouvernement du Canada	40 360	
Autres ventes de biens et services	1 315 194	1 238 069
Provision pour créances douteuses	(316 108)	(280 767)
	3 405 464	2 940 723

6. Emprunts temporaires

	2 0 1 7	2 0 1 6
	\$	\$
Acceptations bancaires	30 224 055	19 466 845

Marge de crédit et acceptations bancaires

La Commission scolaire dispose d'une capacité d'emprunt sous forme de marge de crédit et d'acceptation bancaire toutes deux autorisées mensuellement et garanties par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

La marge de crédit porte intérêt au taux de base du Mouvement Desjardins.

Les acceptations bancaires de la Caisse centrale Desjardins, au taux de base majoré de 0,3 %, échouent le 6 juillet 2017.

Au 30 juin 2017, le maximum d'emprunt permis par le MEES est de 149 521 125 \$.

Commission scolaire des Affluents

17

Notes complémentaires aux états financiers résumés
exercice terminé le 30 juin 2017

7. Crédoiteurs et frais courus à payer

	2 0 1 7	2 0 1 6
	\$	\$
Salaires courus, déductions à la source et charges sociales	34 330 342	37 081 365
Fournisseurs	8 271 564	5 233 691
Comptes à payer et retenues sur contrats - Immobilisations	4 011 242	7 140 388
Intérêts courus sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	1 524 366	983 492
Congés sabbatiques	1 578 565	1 573 651
Dépôts de soumissions, de garanties et des usagers	208 006	310 934
	49 924 085	52 323 521

8. Revenus perçus d'avance

	2 0 1 7	2 0 1 6
	\$	\$
Droits de scolarité perçus d'avance	264 537	357 782
Revenus perçus d'avance des usagers	1 386 238	1 105 743
Revenus perçus d'avance - autres que des usagers	112 131	64 877
Subventions de fonctionnement reportées - Autres	193 612	
	1 956 518	1 528 402

9. Provision pour avantages sociaux

	2 0 1 7	2 0 1 6
	\$	\$
Congés de maladie (incluant contributions de l'employeur)	4 376 107	4 435 572
Vacances (incluant contributions de l'employeur)	12 555 962	9 740 671
Heures supplémentaires accumulées (incluant contributions de l'employeur)	1 314 149	791 025
Assurance-traitement (incluant contributions de l'employeur)	2 271 287	1 407 353
Autres congés sociaux (incluant contributions de l'employeur)	89 612	53 786
	20 607 117	16 428 407

9. Provision pour avantages sociaux (suite)

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, la Commission scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur. Ce programme permet à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées. Depuis le 1er juillet 2016, les enseignants ne peuvent plus accumuler les congés de maladie acquis après cette date. Les congés de maladie seront payés annuellement au 30 juin s'ils ne sont pas utilisés à cette date.

La variation des banques de congé de maladie, de vacances, d'heures supplémentaires accumulées, d'assurance-traitement et autres congés sociaux pour l'exercice en cours, représente une augmentation de 4 178 711 \$ (augmentation de 1 203 453 \$ en 2016) incluant les contributions de l'employeur. Cette somme est présentée en augmentation des charges correspondantes.

10. Dettes à long terme à la charge de la Commission scolaire

	2 0 1 7	2 0 1 6
	\$	\$
Emprunt à long terme, intérêts calculés selon les taux des acceptations bancaires sur le marché monétaire, renouvelable le 6 juillet 2017 et échéant le 1er décembre 2018.	1 275 945	2 133 155
Billet à terme au taux d'intérêt de 3,993 % annuel, remboursable par versements mensuels, échéant le 30 octobre 2028.	8 265 778	8 995 111
	9 541 723	11 128 266

Les versements en capital exigibles sur les dettes à long terme à la charge de la Commission scolaire au cours des cinq prochains exercices se terminant le 30 juin sont les suivants :

2018	1 586 543	\$	2021	729 333	\$
2019	1 148 069		2022	729 333	
2020	729 333				

11. Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention

	2 0 1 7	2 0 1 6
	\$	\$
Billets, aux taux d'intérêts variant de 0,935 % à 4,94 %, dont l'échéance varie de décembre 2017 à décembre 2041	297 317 000	283 283 000
Frais reportés liés aux dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	(1 110 959)	(1 120 253)
	296 206 041	282 162 747

Les billets sont remboursés à même les subventions accordées par le MEES.

Les versements en capital exigibles sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention au cours des cinq prochains exercices se terminant le 30 juin sont les suivants :

2018	55 519 000	\$	2021	11 703 000	\$
2019	74 176 000		2022	11 703 000	
2020	47 958 000				

12. Autres passifs

	2 0 1 7	2 0 1 6
	\$	\$
Comptes à fin déterminée (Fonds à destination spéciale)	1 066 654	1 030 366
Provision pour passif éventuel	1 080 294	
Provision pour régime rétrospectif de la CNESST	217 467	
	2 364 415	1 030 366

13. Immobilisations corporelles

			2 0 1 7	2 0 1 6
	Coût	Amortisse- ment cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Terrains	13 165 308		13 165 308	12 105 408
Aménagements de terrains	11 245 135	2 627 948	8 617 187	8 139 211
Bâtiments et améliorations locatives	447 603 678	244 386 103	203 217 575	191 879 255
Améliorations et transformations majeures	107 861 044	14 519 801	93 341 243	86 081 654
Solde à reporter	579 875 165	261 533 852	318 341 313	298 205 528

Commission scolaire des Affluents

20

Notes complémentaires aux états financiers résumés
exercice terminé le 30 juin 2017

13. Immobilisations corporelles (suite)

			2 0 1 7	2 0 1 6
	Coût	Amortisse- ment cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Solde reporté	579 875 165	261 533 852	318 341 313	298 205 528
Matériel et équipement	32 393 035	15 137 077	17 255 958	18 068 613
Équipement spécialisé relié à l'éducation	5 517 312	2 313 073	3 204 239	2 905 503
Développement informatique	1 814 572	603 812	1 210 760	1 059 235
	619 600 084	279 587 814	340 012 270	320 238 879

Au cours de l'exercice, la Commission scolaire a procédé à la radiation d'une partie de ses immobilisations corporelles dont la valeur comptable nette était nulle. Cette radiation a eu pour effet de réduire le coût et l'amortissement cumulé de 13 134 889 \$ (8 016 546 \$ au 30 juin 2016).

Le total des immobilisations corporelles inclut des immobilisations corporelles en cours de construction et de développement pour un montant de 72 815 517 \$ (57 329 067 \$ au 30 juin 2016) dont : 50 030 849 \$ (36 732 042 \$ au 30 juin 2016) pour des bâtiments, 19 530 356 \$ (18 040 880 \$ au 30 juin 2016) pour des améliorations majeures aux bâtiments, 2 394 674 \$ (2 059 254 \$ au 30 juin 2016) pour des aménagements et 859 637 \$ (496 891 \$ au 30 juin 2016) pour du développement informatique. Aucun amortissement n'est pris sur ces immobilisations corporelles.

Au cours de l'exercice, un terrain pour un montant de 1 059 900 \$ (1 743 000 \$ au 30 juin 2016) a été acquis par donation.

Au cours de l'exercice, la Commission scolaire a investi un montant de 118 836 \$ (131 877 \$ au 30 juin 2016) en oeuvres d'art.

Au 30 juin 2017, le poste "Créditeurs et frais courus à payer" inclut un montant de 4 011 242 \$ (7 140 388 \$ au 30 juin 2016) afférent à l'acquisition d'immobilisations corporelles.

14. Charges payées d'avance

	2 0 1 7	2 0 1 6
	\$	\$
Charges imputables aux prochains exercices	994 713	609 045
Droit d'utilisation d'un réseau de télécommunication	444 115	571 006
	1 438 828	1 180 051

15. Éléments sans effet sur la trésorerie

	2 0 1 7	2 0 1 6
	\$	\$
Créances douteuses	35 341	20 074
Provision pour avantages sociaux	4 178 711	1 203 453
Stocks de fournitures et charges payés d'avance	(275 654)	(40)
Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	(176 170)	(1 941 541)
Amortissement des frais reportés liés aux dettes	238 592	221 525
Amortissement et réductions de valeur des immobilisations corporelles	20 529 472	20 120 945
Variation des actifs financiers et passifs reliés au fonctionnement	(5 264 518)	3 910 184
Terrains reçus à titre gratuit	(1 059 900)	
	18 205 874	23 534 600

16. Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles de la Commission scolaire au 30 juin 2017 s'élèvent à 33 938 483 \$ (55 851 410 \$ au 30 juin 2016), viennent à échéance entre 2018 et 2025 et comprennent ce qui suit :

- Les contrats de transport scolaire n'étaient pas signés au 30 juin 2017 (16 149 067 \$ au 30 juin 2016);
- 26 831 238 \$ (31 068 183 \$ au 30 juin 2016) pour des contrats d'achats de biens, de construction et de rénovation d'établissements et d'aménagements de terrains à être réalisés en 2018;
- 5 062 083 \$ (6 319 084 \$ au 30 juin 2016) pour des contrats de location de locaux, échéant entre 2018 et 2025;
- 174 786 \$ (669 144 \$ au 30 juin 2016) pour des contrats de location de matériel de bureau, échéant en 2018;
- 1 870 376 \$ (1 165 932 \$ au 30 juin 2016) pour des contrats de coupe de gazon, de rebuts, de téléphonie cellulaire et de divers services, échéant entre 2018 et 2025.

Les paiements minimums exigibles sur les obligations contractuelles au cours des cinq prochains exercices se répartissent comme suit :

2018	29 534 621	\$	2021	734 411	\$
2019	1 917 368		2022	179 876	
2020	1 051 683				

17. Éventualités**Griefs, réclamations en dommages et intérêts**

Au 30 juin 2017, la Commission scolaire a en suspens des réclamations dont plusieurs sont non quantifiables. Les réclamations quantifiables représentent un montant de 1 898 640 \$ (766 515 \$ au 30 juin 2016) et consistent en des griefs et des réclamations en dommages et intérêts. Afin de faire face aux pertes éventuelles découlant de ces réclamations, une provision de 1 080 294 \$ (1 248 648 \$ au 30 juin 2016) a été inscrite aux états financiers. Toute variation pouvant résulter du dénouement de ces éventualités sera imputée à l'excédent (déficit) de l'exercice alors en cours. Le dénouement de certains de ces litiges étant incertain, la perte éventuelle que la Commission scolaire pourrait devoir assumer ne peut être déterminée.

Recours collectif en lien avec des frais chargés aux parents

La Commission scolaire, de même que 67 autres commissions scolaires du Québec, est visée par un recours collectif autorisé par la Cour supérieure du Québec le 6 décembre 2016 concernant certains frais payés par les parents. Les commissions scolaires visées s'opposent à ces demandes et comptent faire défendre leur position à cet égard.

Le dénouement de ce recours collectif étant incertain, la perte éventuelle que la Commission scolaire pourrait devoir assumer ne peut être déterminée. Ainsi aucun passif n'a été comptabilisé dans les états financiers de la Commission scolaire au 30 juin 2017.

18. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Commission scolaire est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlées directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Commission scolaire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers résumés.

19. Gestion des risques et instruments financiers**Politique de gestion des risques**

La Commission scolaire, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2017.

19. Gestion des risques et instruments financiers (suite)**Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'un contrepartiste fasse défaut à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit de la Commission scolaire est principalement attribuable à ses débiteurs, excluant les taxes à la consommation, et à ses subventions à recevoir. Afin de réduire son risque de crédit, la Commission scolaire analyse régulièrement le solde de ses débiteurs et une provision pour mauvaises créances est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative. Le risque de crédit associé aux subventions à recevoir est réduit au minimum puisque ces sommes proviennent des gouvernements.

La valeur comptable des principaux actifs de la Commission scolaire représente l'exposition maximale de la Commission scolaire au risque de crédit.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Commission scolaire éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Commission scolaire est exposée à ce risque principalement en regard à ses emprunts temporaires, ses créditeurs et charges courues à payer à l'exception des déductions à la source, certains postes composant la provision pour avantages sociaux (les vacances et les autres congés sociaux) et ses dettes à long terme. Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers de la Commission scolaire au 30 juin 2017 se détaillent comme suit :

	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Emprunts temporaires	30 224 055				30 224 055
Créditeurs et frais courus à payer	49 924 085				49 924 085
Dettes à long terme	57 105 543	124 011 402	24 864 666	100 877 112	306 858 723
Provision pour avantages sociaux	18 335 830	2 271 287			20 607 117

Afin de réduire son risque de liquidité, la Commission scolaire effectue une analyse quotidienne de ses liquidités et emprunte les sommes nécessaires selon les besoins quotidiens en fonction d'un montant maximal autorisé par le MEES.

19. Gestion des risques et instruments financiers (suite)**Risque de marché**

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. Compte tenu de la nature de ses activités, la Commission scolaire est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent la Commission scolaire à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux trésorerie.

Les instruments financiers à taux fixe sont les prêts, les acceptations bancaires et les dettes à long terme. L'instrument financier à taux variable est la marge de crédit. Au 30 juin 2017, le solde de la marge de crédit est nul.

Étant donné que la Commission scolaire comptabilise ses instruments financiers portant intérêt à taux fixe au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et non à la juste valeur, l'exposition au risque de fluctuation de taux d'intérêt est faible d'autant plus que la Commission scolaire prévoit les rembourser selon l'échéancier prévu.

20. Événements postérieurs à la date du bilan

En juillet 2017, la Commission scolaire des Affluents a signé des contrats, échéant en juin 2022, pour le transport des élèves par autobus pour un montant total de 86 212 074 \$.

Les paiements minimums exigés pour les cinq prochains exercices se répartissent comme suit :

2018	16 732 843 \$	2021	17 497 172 \$
2019	16 983 836	2022	17 759 630
2020	17 238 593		

Commission scolaire des Affluents

25

Renseignements complémentaires aux états financiers résumés
exercice terminé le 30 juin 2017

	2 0 1 7	2 0 1 6
	\$	\$
Annexe A - Subvention de fonctionnement du MEES		
Subvention de fonctionnement - Jeunes-Adultes-FP	252 567 471	235 837 702
Ajustement de la subvention de fonctionnement de l'année précédente	217 987	1 717 937
Subvention pour le service de la dette	24 711 824	27 428 905
Subvention - Financement	1 447 791	(1 460 787)
Subvention pour le transport scolaire	6 736 098	7 265 893
Subventions de fonctionnement reportées	(193 612)	
Autres subventions du Ministère	28 222	21 866
	285 515 781	270 811 516
Annexe B - Autres subventions et contributions		
Subvention du MTESS (FDMT) - Formation professionnelle	626 649	430 883
Subvention du MTESS (FDMT) - Formation générale des adultes	591 517	569 118
Subventions du gouvernement provincial	319 727	113 043
Subventions du gouvernement fédéral	85 386	25 475
	1 623 279	1 138 519
Annexe C - Taxe scolaire		
Revenus tenant lieu de la taxe scolaire	94 977	94 889
Taxe scolaire - année courante	83 123 347	79 229 493
Taxe scolaire - années antérieures	134 901	311 754
	83 353 225	79 636 136

Commission scolaire des Affluents

26

Renseignements complémentaires aux états financiers résumés
exercice terminé le 30 juin 2017

	2 0 1 7	2 0 1 6
	\$	\$
Annexe D - Droits de scolarité et frais de scolarisation		
Droits de scolarité pour les élèves de l'extérieur du Québec (sans entente)	56 060	82 308
Autres frais de scolarisation - Effectif scolaire adulte	256 106	272 080
Revenus - Cours en formation professionnelle	903 695	1 046 131
	1 215 861	1 400 519
Annexe E - Ventes de biens et services		
Fournitures et matériel scolaire	3 609 444	3 397 668
Surveillance et transport du midi	1 664 903	1 424 901
Service de garde	18 767 512	17 845 187
Autres activités chargées aux usagers	6 773 541	5 598 147
Autres ventes de biens et de services	1 615 853	1 319 555
	32 431 253	29 585 458
Annexe F - Revenus divers		
Intérêts, pénalités et frais de retard	890 463	800 439
Location d'immeubles ou de biens meubles	916 172	919 562
Participation financière d'un particulier ou d'un organisme	2 754 589	1 467 802
Publicité et commandites	125	650
Subvention - Financement (Passif au titre des sites contaminés - Réévaluation)	199 726	(401)
	4 761 075	3 188 052

Commission scolaire des Affluents

27

Renseignements complémentaires aux états financiers résumés
exercice terminé le 30 juin 2017

	Rémunération et contributions de l'employeur	Autres charges	2 0 1 7 Total	2 0 1 6
	\$	\$	\$	\$
Annexe G - Charges par activité				
Enseignement et formation				
Éducation préscolaire	13 439 445	142 252	13 581 697	12 748 499
Enseignement primaire	86 661 440	823 605	87 485 045	81 316 364
Enseignement secondaire général	56 242 147	2 141 032	58 383 179	54 319 341
Formation professionnelle	9 314 043	1 861 051	11 175 094	11 770 123
Enseignement particulier	21 014 605	240 091	21 254 696	20 438 958
Formation générale des adultes	7 885 066	363 722	8 248 788	7 553 275
	194 556 746	5 571 753	200 128 499	188 146 560
Soutien à l'enseignement et à la formation				
Gestion des écoles et des centres	25 534 263	2 286 543	27 820 806	27 310 120
Moyens d'enseignement	3 621 469	718 683	4 340 152	4 219 907
Services complémentaires	33 513 019	300 039	33 813 058	32 453 193
Services pédagogiques particuliers et de formation d'appoint	12 028 164	309 821	12 337 985	11 824 649
Animation et développement pédagogique	3 270 934	61 535	3 332 469	3 315 663
Perfectionnement du personnel enseignant et autre personnel de soutien à l'enseignement	802 503	439 357	1 241 860	1 157 453
Activités sportives, culturelles et sociales	843 065	5 827 407	6 670 472	5 548 495
	79 613 417	9 943 385	89 556 802	85 829 480
Services d'appoint				
Hébergement des élèves		32 775	32 775	21 150
Transport scolaire		21 339 834	21 339 834	20 417 446
Service de garde	21 430 801	1 365 714	22 796 515	22 675 144
	21 430 801	22 738 323	44 169 124	43 113 740

Commission scolaire des Affluents

28

Renseignements complémentaires aux états financiers résumés
exercice terminé le 30 juin 2017

	Rémunération et contributions de l'employeur	Autres charges	2 0 1 7 Total	2 0 1 6
	\$	\$	\$	\$
Annexe G - Charges par activité (suite)				
Activités administratives				
Conseil des commissaires et comités	214 347	48 730	263 077	264 321
Gestion	10 734 511	1 295 998	12 030 509	11 429 438
Services corporatifs	2 002 759	2 720 544	4 723 303	4 590 713
Perfectionnement du personnel administratif et ouvrier	4 766	113 204	117 970	98 648
	12 956 383	4 178 476	17 134 859	16 383 120
Activités relatives aux biens meubles et immeubles				
Entretien et amortissement des biens meubles	43 789	8 874 095	8 917 884	9 000 780
Conservation et amortissement des biens immeubles	1 822 389	15 425 430	17 247 819	18 831 340
Entretien ménager	7 255 270	1 115 632	8 370 902	7 916 043
Consommation énergétique		6 245 234	6 245 234	5 973 262
Location d'immeubles		1 771 184	1 771 184	2 203 125
Protection et sécurité		115 338	115 338	117 568
Construction et acquisition d'immeubles non capitalisables		254 426	254 426	131 878
Amélioration, transformation et rénovations majeures non capitalisables	86 981	405 726	492 707	815 081
Systèmes d'information et de télécommunication non capitalisables	756		756	(4 145)
	9 209 185	34 207 065	43 416 250	44 984 932
Activités connexes				
Financement		8 065 461	8 065 461	7 775 258
Projets spéciaux	140 904	441 390	582 294	427 031
Rétroactivité	304 902		304 902	1 083 809
Droits de scolarité et ententes		532 601	532 601	537 923
Sécurité d'emploi	245 647		245 647	326 199
Variation des provisions		300 160	300 160	94 893
Prêts de services	65 013	6 140	71 153	145 163
Autres activités connexes				1 203
	756 466	9 345 752	10 102 218	10 391 479